



***Panorama 2019-2021 de la SANTÉ et de l'ACTION SOCIALE***  
**WEBINAIRES LES 6, 7 et 8 décembre 2021**

**Synthèse du Panorama 2019-2021  
des évolutions législatives  
et présentation des projets à venir du CIG**

---

MERCREDI 8 DECEMBRE 2021

---



***Panorama 2019-2021 de la SANTÉ et de l'ACTION SOCIALE***  
**WEBINAIRES LES 6, 7 et 8 décembre 2021**

**1. LES CONSEQUENCES DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE EN MATIERE DE SANTE AU TRAVAIL**

**Délai de 12 mois**

**Simplifier les règles applicables aux agents publics**



**Simplification des règles relatives à l'aptitude physique à l'entrée dans la Fonction Publique et de celles relatives aux congés et positions statutaires pour maladies d'origine professionnelle ou non**

- Fin des visites médicales d'aptitude systématiques => des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions relevant de certains cadres d'emplois en raison des risques particuliers que ces fonctions comportent
- Notion de « congés pour raison de santé » se substitue à celle de « congé de maladie »
- Portabilité des CLM et CLD

**Favoriser le maintien dans l'emploi des agents publics ou leur retour à l'emploi**



**Extension des possibilités de recours au temps partiel pour raison thérapeutique et au reclassement par suite d'une altération de l'état de santé**

- Pas nécessairement d'arrêt de travail initial, octroi continu ou discontinu, le TPT se recharge
- De manière dérogatoire, possibilité de reclasser un fonctionnaire en dehors de son administration d'origine et en l'absence de demande du fonctionnaire
- Affirmation du droit à un entretien de carrière (décret en attente)

**Délai de 15 mois**

**Favoriser la  
couverture sociale  
complémentaire**



**Redéfinition de la participation des employeurs au  
financement des garanties de protection sociale  
complémentaire ainsi que des conditions d'adhésion  
des personnels**

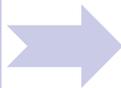
**Faciliter la prise en  
charge des personnels**



**Simplification de l'organisation et du fonctionnement des  
instances médicales et de la médecine agréée**

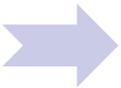
- Comité médical et commission de réforme => Conseil médical (décret en attente)
- MP : Favoriser le développement d'équipes pluridisciplinaires dans les services de médecine préventive
- MP : Possibilité de mutualiser les services de médecine préventive entre plusieurs employeurs publics et non uniquement entre plusieurs collectivités

**Favoriser l'insertion  
professionnelle et le  
maintien en emploi  
des agents en  
situation de handicap**



**Obligation d'emploi inscrite dans la loi, expérimentation de la  
titularisation des apprentis en situation de handicap,  
portabilité des équipements, référent handicap**

**Rénover les instances  
de dialogue social**



**Création du comité social territorial (CT + CHSCT).  
Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et  
conditions de travail pour les CT > 200 agents**



***Panorama 2019-2021 de la SANTÉ et de l'ACTION SOCIALE***  
**WEBINAIRES LES 6, 7 et 8 décembre 2021**

**2. GROS PLAN SUR LE PAYSAGE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL  
SUR FOND DE COVID 19**

CIG petite couronne



## **Actualité réglementaire riche**

### **Des décrets à venir :**

- Révision du décret 85- 603,
- Réforme du secrétariat des instances médicales.

### **De nouveaux enjeux pour les employeurs :**

- Impact de la crise en terme de troubles psycho sociaux,
- Altération de la santé des agents/maintien en emploi,
- Nouvelles organisations de travail et modalités de travail.

Elaboration en cours du **plan santé sécurité au travail 2021-2026**



***Panorama 2019-2021 de la SANTÉ et de l'ACTION SOCIALE***  
**WEBINAIRES LES 6, 7 et 8 décembre 2021**

### 3. LA REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

CIG petite couronne



- **Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021,**
  - Participation employeur obligatoire
    - 20% en prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025
    - 50% en santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026
  - Maintien des dispositifs contractuels existants
    - conventions de participation
    - contrats labellisés
  - Renforcement du rôle des centres de gestion
- **Ordonnance 2021-174 du 17 février 2021,**
  - Conclusion d'accords majoritaires pour la souscription de contrats collectifs à adhésion obligatoire (art. 8 bis et suivants de la loi n°83-634).
- **Débat obligatoire,**
  - Dans les 6 mois suivant le renouvellement des assemblées
  - Avant le 18 février 2022



***Panorama 2019-2021 de la SANTÉ et de l'ACTION SOCIALE***  
**WEBINAIRES LES 6, 7 et 8 décembre 2021**

## 4. LE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT : RÔLE DES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

## **Dispositif de signalement : créé par la loi du 6 août 2019, mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020**

- Notion de harcèlement
- Recueil des signalements
- Enquête administrative
- Orientation

### **Les acteurs et les ressources à mobiliser**

- Ressources internes

L'encadrement et les services RH

Un agent affecté à la gestion du dispositif

Les services de médecine préventive et de santé au travail

Les assistantes de services sociaux et psychologues

Les représentants du personnel et les instances de dialogue social

- Ressources externes

Une cellule d'écoute

Les associations de lutte contre les violences et le harcèlement

Les services du défenseur des droits

Les autorités de police

Le procureur de la République

### **A retenir**

**intégrer les acteurs de la prévention  
favoriser la pluridisciplinarité**



***Panorama 2019-2021 de la SANTÉ et de l'ACTION SOCIALE***  
**WEBINAIRES LES 6, 7 et 8 décembre 2021**

**5. LES PROJETS DE LA DIRECTION DE LA SANTE ET DE L'ACTION  
SOCIALE DU CIG**

CIG petite couronne



## Démarche de prévention de l'usure professionnelle, appliquée au secteur de la restauration collective

- Elaborer une définition partagée de l'usure professionnelle au sein de la DSAS
- Définir une méthode d'intervention pour prévenir l'usure professionnelle en collectivité et se doter d'outils d'évaluation
- Décliner la méthode auprès d'un secteur d'activité spécifique : la restauration collective- Les axes de travail

## Plan interdépartemental de santé et de sécurité au travail – PISST

- Formaliser une feuille de route pluriannuelle des actions de la DSAS et la communiquer
- Adopter une ligne éditoriale pour les événements proposés par les services et Prioriser les actions portées par la direction
- Affirmer l'importance des accompagnements pluridisciplinaires